

**DEMANDE DE CESURE
2017 / 2018**

Formulaire à déposer impérativement avant le 13 juillet 2017 auprès de Catherine COMET.

La césure consiste pour un étudiant à suspendre ses études pendant une période pouvant aller de 6 mois à un an afin de vivre une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger. Elle contribue à la maturation des choix d'orientation, au développement personnel, à l'acquisition de compétences nouvelles.

La période de césure ne peut excéder la durée maximale d'une année universitaire et est possible dès la fin de la 1ère année du cursus mais pas après la dernière année.

Elle devra se dérouler selon des périodes indivisibles équivalant à au moins un semestre universitaire et dans le cadre du calendrier universitaire prévu.

Il ne sera pas possible de prévoir une période de césure « à cheval » sur 2 années universitaires.

.....
ETUDIANT

Nom Prénom.....

N° étudiant :.....

Année d'étude en 2016/2017:.....

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....

☎.....

Mail.....

Pièces à joindre :

1. Lettre de motivation comprenant

- parcours de l'étudiant

- projet personnel : préciser la nature du projet, le pourquoi, comment le projet participe à sa formation d'architecte, dans quel contexte le projet va se réaliser sur l'année ou le semestre universitaire

- son engagement : préciser ce à quoi l'étudiant s'engage et comment il va rendre compte de ce qu'il a fait.

2. Copie de la carte d'étudiant de l'année universitaire 2016/2017

3. Résultats des notes obtenues depuis la première inscription à l'ENSAPLV

.....
DEMANDE DE CESURE

Date et signature du responsable de la pédagogie

accordée

refusée

.....
INSCRIPTION

date inscription :

droits d'inscription :

exonération

paiement partiel :€

sécurité sociale étudiante :€